

- Echo de la Presqu'île 01/10/2004

PORNICHET

Construction d'un lotissement à Sainte-Marguerite

Expert forestier et promoteur se déplacent



Les membres de Prosimar, expert et promoteur, tous attentifs devant les arbres environnants

Mercredi 29 septembre, l'ambiance était à la vérification, avenue des Cupressus, à Sainte-Marguerite. Un lotissement doit voir le jour dans le quartier dans les années à venir. Et la situation n'est pas simple, le terrain fait partie des "espaces proches du rivage" et à ce titre doit faire l'objet d'un contrôle plus strict en matière de respect de l'environnement. Ce projet de lotissement entraîne inévitablement la destruction de bon nombre d'arbres mais les membres de l'association Prosimar (Protection du site de Sainte-Marguerite) ne l'entendent pas de cette oreille. L'association souhaite tout de même en sauver le maximum : "les plus beaux". C'est pourquoi mercredi, Michel Bureau, expert forestier indépendant, s'est déplacé pour apprécier la valeur de ces feuillus. Sa visite n'est pas anodine, un premier relevé avait déjà été effectué par

un paysagiste. Pour Mme Fillion, vice-présidente de Prosimar, "Le promoteur, la société Perion, n'a pas véritablement pris en compte le relevé dans son plan de construction". L'association a donc choisi de rencontrer un deuxième expert, "pour voir si les avis sont concordants".

Le rapport attendu

Le terrain représente 9 700 m², il sera divisé en 8 lots (des parcelles d'environ 800 m²). Le projet est de construire deux maisons jumelles sur chaque parcelle, c'est dire qu'il restera peu d'arbres. "En limite du lotissement, on peut garder un maximum d'arbres mais à l'intérieur il ne restera plus rien", explique l'expert. Mais ce ne sont que des commentaires livrés au cours de la visite. Il dispose en effet de 15 jours pour rendre sa copie. Alors chaque arbre du terrain est étudié. Quant au promoteur, il a également fait le

déplacement, ce qui est rare. "Notre société a toujours été en contact pour d'autres opérations dans la région. Il n'y a pas de rivalité avec l'association. La société n'est pas là pour détruire mais pour aménager la zone au mieux". Les arbres sont alors estimés en fonction de leur valeur, de leur capacité à survivre après avoir été "rafraîchis", selon leur emplacement... Pour l'heure, le plan du futur lotissement a été déposé en mairie, tout comme le premier relevé du paysagiste. En fonction des résultats du second, l'association Prosimar ajoutera la pièce au dossier, en mairie. Et si celle-ci n'en prend pas compte, c'est devant le tribunal administratif que le sort des végétaux se déterminera. Affaire à suivre...

Amélie Thomas

